

AB CONCEPT

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 5 000 € - 14 rue du canal – F08 - 33520 BRUGES

RCS BORDEAUX 520 425 315

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 16/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 15 heures, 33520 Bruges.

Je soussigné, Pascal LABEDADE, agissant en qualité de gérant et de seul associé, propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 1 € chacune composant le capital social de la **SARL AB CONCEPT**, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- Transfert de siège social

Première résolution

L'associé unique ratifie la décision de transférer, à compter du 1 mai 2026, le siège social situé 14 rue du Canal, appartement F08 à BRUGES (33520) au 18 rue Charles Gounod à EYSINES (33320).

Deuxième décision

Corrélativement, l'article 4 des statuts est modifié conformément à la décision de l'associé unique et l'article 4 des statuts « Siège Social » sera libellé ainsi :

« ARTICLE 4 : Siege Social :

Le siège social de la société est fixé : 18 rue Charles Gounod à EYSINES (33320).»

Le reste de l'article reste inchangé

Je confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra d'effectuer.

De tout ce qui précède, j'ai rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Pascal LABEDADE

Le gérant, associé unique

